

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 24 septembre 2026

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 20
Votants : 23
Absents : 3
Procurations : 3

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme SIRVEN Françoise
M. LAVIE Richard, Mme BASTIDE Cécilia, FOURNEAU Julien, Mme BOUSQUET Adeline,
M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme DURAND Carole,
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, M. BELLOIR David, Mme FERRERES France,
Mme MAHE Laetitia, M. SAVELLI Yohan, Mme LACROIX Anissa M. RAYNAUD Thierry,
M. GALTIER Laurent, Mme PIERROU Maria-Eleni

Procuration :

M. ARNAUD Hervé donne procuration à Mme Jackie GALABRUN-BOULES
M. DOUCIN Pascal donne procuration à M. Daniel SALVADOR
Mme RIBEYROLLES Charline donne procuration à Mme Adeline BOUSQUET

Objet : SOLIDARITE - Aide aux communes sinistrées, été 2026

Face aux incendies qui ont touché la Gironde et le Var cet été, l'AMF lance aujourd'hui son propre Fonds de soutien direct aux communes sinistrées afin d'inscrire dans la durée cette solidarité entre les communes qui font face à des risques et crises majeurs dans la durée.

Abondé par les collectivités locales, géré par les communes, en lien avec les associations départementales qui y seront pleinement associées, il s'adresse directement aux communes sinistrées pour permettre la continuité de leur fonctionnement, la remise à niveau de leurs équipements et leur mission d'assistance aux populations.

L'allocation respectera la nécessaire transparence et traçabilité des dons, et se fera de manière collégiale.

Mme la Maire propose d'allouer la somme de 500 € à ce fond de soutien.
Il est proposé de délibérer.

.../...

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'allouer une aide de 500 euros au fonds de soutien direct aux communes sinistrées proposé par l'AMF
- DONNE pouvoir à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



La Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

28/09/2026

Et publication ou notification le

29/09/2026